

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D78_2021

Séance du 23.09.2021 – Convocation du 16.09.2021

Compte rendu affiché le 28 septembre 2021

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Roger PEDOJA

Présents

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Florence GAGNEUR, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Claire AZEMA, Florian JEDYNAK, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MESSAÏ, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Florence BERGER par Vincent ALAMERCERY ; Leïla BEN MAHFOUD par Séverine DEJOUX ; Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	29
Exprimés	24

Objet : Élection d'un nouvel adjoint au Maire suite à la démission du 4^{ème} adjoint

Le Conseil Municipal,

- OUI le rapport présenté par Monsieur le Maire,
- APRES en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-1 et suivants,
- Vu le Code électoral,
- Vu la délibération n°D25-1 du 25 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints à 8,
- Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 25 mai 2020,
- Vu la lettre de démission de M. Jérôme JARDIN, 4^e adjoint, acceptée par M. le Préfet du Rhône en date du 9 septembre 2021,

DECIDE :

- 1) De maintenir le nombre d'adjoints au Maire à 8
- 2) Que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant, soit le poste de 4^{ème} adjoint
- 3) De procéder dès lors aux opérations de vote dans les conditions réglementaires

Le Conseil municipal désigne deux assesseurs ; il s'agit de MM. Kamal DJEMAA et Christophe BRUNETTON.

Après un appel à candidatures, il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour du scrutin

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du Code électoral) : 5

- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 24
- e) Majorité absolue : 13

A obtenu

- Florian JEDYNAK : 24 suffrages obtenus

M. Florian JEDYNAK ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 23 septembre 2021

Le Maire,
Eric BELLOT.



Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 24/09/2021
- Publication ou affichage le 24/09/2021

Eric BELLOT, Maire.

